

■ **Résidence Kandahar SA**, à Mollens VS, immobilier, société anonyme (FOSC no 149 du 30. 06. 1983, p. 2279). La société n'ayant plus d'actifs réalisables et aucune opposition à la radiation n'ayant été formulée, la raison sociale est radiée d'office en application de l'art. 89 ORC.  
Journal no 1265 du 02.09.2003  
(01161638 / CH-626.3.001.284-9)